

Nouveau collège LYAUTHEY à Strasbourg

Réunion publique du 4 novembre 2025 au « Vaisseau »

Liste des questions posées / réponses apportées en séance

Questions sur les options et sections proposées au nouveau collège LYAUTHEY

1- Y aura-t-il une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) dans le nouveau collège Lyautey ?

Réponse : le nouveau collège se veut inclusif. Les locaux permettent d'accueillir une classe ULIS dans de bonnes conditions. Les élèves en classe ULIS prennent part à certains enseignements généraux pour permettre leur inclusion. La Direction académique travaille actuellement sur ce sujet et assure d'ores et déjà que tout élève du secteur en situation de handicap et bénéficiant d'une notification pour une ULIS aura bien une solution.

2- La coloration scientifique du collège implique-t-elle la participation des élèves à l'observation de chercheurs en milieu scolaire ?

Réponse : la thématique scientifique du projet pédagogique du nouveau collège est pensée pour permettre aux collégiens de prendre part à des projets co-conçus avec des partenaires scientifiques comme le Vaisseau, le Jardin des sciences, le CNRS. L'objectif est de transmettre aux élèves le plaisir d'apprendre et d'exercer son raisonnement en s'appuyant sur des démarches scientifiques.

Il s'agit de promouvoir un apprentissage actif des sciences pour attiser la curiosité et développer l'esprit critique de tous les élèves, tout en leur faisant acquérir des connaissances et compétences scientifiques solides : observer, formuler des hypothèses, faire des expériences pour vérifier les hypothèses, argumenter, vérifier la fiabilité des sources d'informations... Il ne s'agit pas de former de futurs scientifiques, mais bel et bien d'exposer les élèves à des pratiques transversales et réutilisables dans l'ensemble des disciplines, scientifiques ou pas.

3- Une section bilingue sera ouverte au collège Lyautey : cela ne risque-t-il pas de fragiliser d'autres sections bilingues dans d'autres collèges ?

Réponse : les demandes d'ouverture de sections bilingues sont analysées par l'Éducation nationale en prenant en compte les sections existantes. Il s'agit effectivement de s'assurer de la pérennité des sections existantes. L'ouverture de la section bilingue à Lyautey ne remettra pas en question les sections bilingues ouvertes dans les autres collèges du sud-est de Strasbourg.

Par ailleurs, dans le cadre du projet spécifique à l'établissement, des apprentissages en langues vivantes (sciences, mathématiques, EPS, histoire, etc.) seront proposés à tous les élèves en anglais et en allemand

Question sur l'organisation de la pause déjeuner, le statut et les demandes de dérogation :

1- Où déjeuneront les élèves en attendant l'ouverture de la nouvelle demi-pension ?

Réponse : la toute nouvelle demi-pension qui sera ouverte en 2029 sur le site de l'ancien collège Solignac pour les élèves du collège Lyautey sera une restauration scolaire de production. Cela signifie que les repas seront fabriqués sur place avec des produits locaux de qualité. Cette demi-pension alimentera également d'autres collèges et écoles de Strasbourg. Les collégiens du collège Lyautey déjeuneront dans cette demi-pension. Les trajets entre le collège Lyautey et le site de la demi-pension se feront à pied (environ 15 min de marche), encadrés par des assistants d'éducation du collège.

Dès la rentrée 2026, deux solutions vont être déployées pour permettre aux collégiens scolarisés à Lyautey de déjeuner sereinement :

- Un accueil provisoire pour les demi-pensionnaires du collège Lyautey sera proposé à la salle du Manège (environ 5 min de marche) ;
- Pour des élèves devant participer à des activités durant la pause méridienne, une salle chauffée dans le collège permettra un service « bento box » pour manger son repas préparé à la maison avec micro-onde et sous la surveillance d'adultes du collège.

2- Le collège sera-t-il classé en Éducation prioritaire ou pas ?

Réponse : cette décision est prise au niveau du ministère de l'Éducation nationale. Il est encore trop tôt pour l'étiquetage, mais la volonté du Recteur de l'académie de Strasbourg est de sécuriser la dynamique d'éducation prioritaire mise en place avec les écoles du secteur du collège Solignac.

3- Auprès de qui peut-on faire une demande de dérogation notamment pour permettre aux fratries d'être scolarisées dans le même collège ?

Réponse : les demandes de dérogation seront faites pendant le processus d'inscription en 6^{ème} qui débutera en mars 2026. Le Directeur de l'école élémentaire sera l'interlocuteur privilégié pour guider les familles. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale étudiera les demandes de dérogation au cas par cas. Les regroupements de fratries font partie des motifs prioritaires tant qu'il y a de la place pour accueillir l'élève dans le collège demandé.

Question concernant la poursuite du parcours bilingue pour les élèves de l'école élémentaire Jacques Sturm

1- Dans quel collège les élèves bilingues scolarisés à Jacques Sturm pourront-ils poursuivre leur cursus bilingue en 6^{ème} ?

Réponse : les élèves scolarisés en bilingue à l'école Jacques Sturm, dont les premiers rentreront en 6^{ème} à la rentrée 2026, auront le choix de poursuivre leur cursus bilingue soit au collège Jules Hoffmann à la Robertsau soit au collège Louise Weiss au Neudorf. Les collèges en proximité, Esplanade et Vauban, sont pleins et ne peuvent pas accueillir de section bilingue.

Les échanges sur les situations individuelles se sont poursuivis dans le hall d'accueil du Vaisseau sur les stands prévus à cet effet.